

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 13 MARS 2019 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2018, pour le budget principal.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	582 807.74 €
Opérations de l'exercice	7 568 256.06 €	8 293 866.99 €
TOTAUX.....	7 568 256.06 €	8 876 674.73 €
Résultats de clôture	/	1 308 418.67 €
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	7 568 256.06 €	8 876 674.73 €
Résultats définitifs	/	1 308 418.67 €
LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	59 323.32 €
Opérations de l'exercice	3 729 050.74 €	2 138 997.16 €
TOTAUX.....	3 729 050.74 €	2 198 320.48 €
Résultats de clôture	1 530 730.26 €	/
Restes à réaliser	446 330.46 €	1 326 703.93 €
Totaux cumulés	4 175 381.20 €	3 525 024.41 €
Résultats définitifs	650 356.79 €	/

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		642 131.06 €
Opérations de l'exercice	11 297 306.80 €	10 432 864.15 €
TOTAUX.....	11 297 306.80€	11 074 995.21 €
Résultats de clôture	222 311.59 €	/
Restes à réaliser	446 330.46 €	1 326 703.93 €
Totaux cumulés	11 743 637.26 €	12 401 699.14€
Résultats définitifs	/	658 061.88 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2018 du budget principal, comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 582 807.74 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 725 610.93 €

Soit un résultat à affecter : **1 308 418.67 €**

* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2019) hors restes à réaliser : **1 530 730.26 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : + 880 373.47 €

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2019) : 650 356.79 €

et de décider, d'affecter une somme de 658 061.88 € à la ligne 002 du BP 2019.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit:

- Taxe d'habitation : **16.94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, M. PAIRONNEAU), a approuvé le budget primitif de l'année 2019 qui s'équilibre comme suit, pour le budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 691 384,88 €
Dépenses et recettes d'investissement : 3 983 356,52 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2018, pour le budget annexe lotissement rue Paul Héroult.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement rue Paul Héroult qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	/
Opérations de l'exercice	2 750.33 €	17 333.33 €
TOTAUX.....	2 750.33 €	17 333.33 €
Résultats de clôture	/	14 583.00 €
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	2 750.33 €	17 333.33 €
Résultats définitifs	/	14 583.00 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	/
Opérations de l'exercice	2 750.00 €	0 €
TOTAUX.....	2 750.00 €	0 €
Résultats de clôture	2 750.00 €	/
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	2 750.00 €	0 €
Résultats définitifs	2 750.00 €	/

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2018 du budget annexe lotissement rue Paul Héroult, comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs : 0 €
- Au titre de l'exercice écoulé : 14 583.00 €

Soit un résultat à affecter de (ligne 002 du BP 2019) : **14 583.00 €**

Un résultat d'exécution d'investissement de :

- Au titre des exercices antérieurs : 0 €
- Au titre de l'exercice écoulé : - 2750.00 €

Soit un besoin de financement de (ligne 001 du BP 2019) : **2 750.00 €**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le budget primitif de l'année 2019 qui s'équilibre comme suit, pour le budget annexe lotissement rue Paul Héroult :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 14 583 €
Dépenses et recettes d'investissement : 2 750 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'ouverture auprès de la Banque Postale d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum : 364 jours
- Taux : Eonia + marge de 0.260 % l'an (En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.)
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Commission d'engagement : 500 € soit 0,10 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,000 % du montant non utilisé
- Frais de dossier : Néant
- Garantie : Néant
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la banque postale.
Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'office privilégiée - Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 - Montant minimum 10 000€ par tirages. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la banque postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations et au C.C.A.S (montant alloué au CCAS : 275 000 €).

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté les tarifs des locatifs cyclistes au camping municipal, comme suit :

	Du 6 juillet au 30 août 2019 (haute saison)	Du 27 avril au 5 juillet et du 31 août au 29 septembre 2019 (basse saison)
Forfait (1 personne et 1 vélo)	20 €	15 €
Nuit supplémentaire	15 €	10 €
1 personne supplémentaire	3 €	3 €
1 véhicule supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Caution	100 €	100 €

(prix par locatif - accès piscine illimité et Wi-fi gratuit)

- Le Conseil, par 23 voix pour et 5 voix contre (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, M. PAIRONNEAU), a adopté le principe de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'extension du réseau de vidéoprotection, selon le plan de financement suivant (basé sur une enveloppe de 46 000 € TTC) :

Plan de financement prévisionnel H.T. :

Extension du réseau de vidéoprotection (acquisition & installation)	38 333,33 €
TOTAL	38 333,33 €

Montant de l'opération H.T.	38 333,33 €
Subvention FIPD à 50%	19 166,67 €
Autofinancement de la Ville H.T.	19 166,66 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté le principe de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour des aménagements de voirie et la réalisation d'un giratoire rue Emile Zola, selon le plan de financement suivant (basé sur une enveloppe de 70 000 € TTC) :

Plan de financement prévisionnel H.T. :

Aménagements de voirie incluant réalisation d'un giratoire	58 333,33 €
TOTAL	58 333,33 €

Montant de l'opération H.T.	58 333,33 €
Subvention au titre des amendes de police à 20%	11 666,67 €
Autofinancement de la Ville H.T.	46 666,66 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté le principe de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un plateau surélevé avenue du Président Kennedy, selon le plan de financement suivant (basé sur une enveloppe de 50 000 € TTC) :

Plan de financement prévisionnel H.T. :

Création d'un plateau surélevé	41 666,67 €
TOTAL	41 666,67 €

Montant de l'opération H.T.	41 666,67 €
Subvention au titre des amendes de police à 20%	8 333,33 €
Autofinancement de la Ville H.T.	33 333,34 €

- Le Conseil a pris acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce débat s'inscrit dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole.

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté le principe d'un projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant en partenariat avec les communes de Longuenée-en-Anjou et Saint-Clément-de-la-Place, ainsi que le principe d'un portage de ce dossier par la Ville de Montreuil-Juigné. Pour ce LAEP, des financements seront sollicités auprès de la CAF de Maine-et-Loire et du Conseil Départemental.

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté le principe d'un échange de parcelle à intervenir entre la Ville (parcelle cadastrée AK 42, située au lieu-dit « La Durandière) et M. & Mme GRELARD (parcelle cadastrée 166 B 213, située à proximité du cimetière de Juigné). Cet échange permettra à la Ville de créer une aire de stockage.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention à intervenir entre la Ville, ENEDIS et le SIEML, pour la réalisation d'une fresque sur le transformateur situé à proximité du camping municipal. Pour ce type de réalisation, un financement partagé pour moitié entre ENEDIS et le SIEML est possible à hauteur de 250 € TTC par face, soit 1000 € TTC au total. Le Conseil a autorisé M. le Maire à signer la convention.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention à intervenir entre la Ville et le Parc Terra Botanica pour la revente de billetterie à destination des clients du camping municipal pour l'année 2019. Le Conseil a adopté le principe de cette convention également pour les années à venir, tant que la délibération ne sera pas rapportée et tant que les modalités pratiques ne connaîtront aucun changement (*pourcentage de commission de 5%, déduction de la commission sur les factures émises par Terra Botanica*). Le Conseil a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2019 avec le parc Terra Botanica ainsi que les conventions à venir pour les années ultérieures.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à intervenir sur le lot n°10 dans le cadre de la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction de deux blocs sanitaires mixtes à l'école Jean Madeleine, comme suit :

- Fourniture et pose d'un sol PVC au niveau du sas et seuils des accès
- Mise en place de barres de seuils
- Application d'une peinture en deux couches sur radiateur fonte et tuyauteries

Lot	Attributaire	Montant initial du marché Tranche optionnelle € HT	Montant de l'avenant n° 1 € HT	Nouveau Montant € HT	%
10 – Peinture	FOUILLET PEINTURE	2 050,66	600,38	2 651,21	29,28

Le Conseil a autorisé M. le Maire à signer cet avenant.

- Le Conseil, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs comme suit :

Création :

Un poste d'Attaché Principal à temps complet à compter du 01/05/2019

Un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 01/05/2019

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'intégrer le groupement proposé par Angers Loire Métropole en ce qui concerne les risques santé et prévoyance des agents municipaux, à compter du 1/01/2020. Dans ce cadre, le Conseil a décidé de fixer, à compter de cette même date, le dispositif de participation de la Ville à la protection sociale complémentaire à hauteur des montants suivants :

- Entre 1 € et 10 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat prévoyance.
- Entre 1 € et 10 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat santé.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 20 mars 2019.

Le Maire,

Benoît COCHET

